



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 02 avril, à vingt heures après convocation légale en date du 27 mars 2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Etaient présents : M. GERARD Maire, M. THOMAS, Mme BRANDELON, M. FOUCAULT, Adjoints, M. JEROME, M. GEORGES, M. LAFOY, Mme BOUX-ECHIVARD, Mme TOULEMONDE, Mme RENAULDON, Mme LEGRAND, M. TRAN-DIHN-NHUAN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LAMBERT donne pouvoir à M. LAFOY
Mme VARENNE donne pouvoir à Mme BOUX
Mme CORDIER donne pouvoir à M. THOMAS
Mme PROUST donne pouvoir Mme BRANDELON
Mme GUITTET donne pouvoir à M. GEORGES
M. GLATIGNY donne pouvoir M. JEROME
M. BOUSTIERE donne pouvoir à M. FOUCAULT
M. CHANTELOUP donne pouvoir à M. GERARD
M. LE GUERNIGOU donne pouvoir à Mme RENAULDON

Excusées : Mme THOMAS, M. HEMERY

Secrétaire de séance : M. THOMAS

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1

Budget principal (M14) – CA 2018 – CG 2018 – Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (excédent)	+ 450 600.65 €
Résultat d'investissement 2018 (déficit)	- 97 400.46 €
Solde des restes à réaliser (excédent)	+ 21 026.32 €
Résultat d'investissement reporté (déficit)	- 97 400.46 €
Affectation en réserves au compte 1068	+ 76 374.14 €
Résultat de fonctionnement reporté en 2019 (excédent)	+ 374 226.51 €

Le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. THOMAS, Adjoint chargé des finances, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Le Conseil prend ensuite acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il approuve à l'unanimité le Compte administratif 2018 établi par le Receveur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le report et l'affectation des résultats de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n°2

Budget eau (M49) – CA 2018 – CG 2018 – Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (déficit)	- 14 266.86 €
Résultat d'investissement 2018 (excédent)	+ 55 610.18 €
Solde des restes à réaliser	0
Résultat d'investissement reporté (excédent)	+ 55 610.18 €
Affectation en réserves au compte 1068	0
Résultat de fonctionnement reporté en 2019 (déficit)	- 14 266.86 €

Le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. THOMAS, Adjoint chargé des finances, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Le Conseil prend ensuite acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il approuve à l'unanimité le Compte administratif 2018 établi par le Receveur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le report et l'affectation des résultats de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n°3

Budget assainissement (M49) – CA 2018 – CG 2018 – Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (Excédent)	+ 89 886.00 €
Résultat d'investissement 2018 (Excédent)	+ 311 680.98 €
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 43 805.02 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)	+ 311 680.98 €
Affectation en réserves au compte 1068	0
Résultat de fonctionnement reporté en 2019 (excédent)	+ 89 886.00 €

Le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. THOMAS, Adjoint chargé des finances, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Le Conseil prend ensuite acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il approuve à l'unanimité le Compte administratif 2018 par le Receveur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le report et l'affectation des résultats de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n°4

Fixation des taux d'imposition 2019

La légère augmentation spontanée des bases d'imposition 2018 permet une augmentation du produit fiscal, sans modification des taux.

Il est proposé au Conseil de maintenir en 2019 les taux d'imposition de 2018 à savoir :

<i>Taxe d'habitation</i>	11,68%
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	22,06%
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	33,66%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les taux d'imposition 2019 proposé ci-dessus.

Délibération n°5

Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission « vie associative » Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver l'attribution des subventions suivantes aux associations en 2019 :

ASSOCIATIONS	Subvention 2019
Comité des fêtes	30 000
COECIL	500
ADMR Canton de La Loupe	400
Restos du Cœur	500
Les Aînés Loupéens	500
Atout vents	2 400
Ateliers arts et loisirs créatifs	536
Si on jouait	1 000
Ensemble dans la Maison des Bruyères	5 000
Coop EMA (école maternelle « les écureuils »)	1 000
Coop Ecole Roland Garros	1 000
ALPE	500
APEEP	500
Gymnastique Volontaire	600
Stade Loupéen	24 000
USEP 28	300
FSE Collège Jean Monnet	1 000

dont 2 700 € de réserve 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions 2019 aux associations conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n°6

Stade Loupéen - Convention

Dans le cadre du versement d'une subvention de 24 000€ (dont réserve 2018 de 2 700€) au Stade Loupéen pour l'année 2019, il est proposé au Conseil d'établir une nouvelle convention relative au soutien et à la promotion du sport avec l'association pour la période allant du 01/01/19 au 31/12/19

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Stade Loupéen.

Délibération n°7

Comité des Fêtes - Convention

Dans le cadre du versement d'une subvention de 30 000€ au comité des Fêtes pour l'année 2019, il est proposé au Conseil d'établir une nouvelle convention relative au soutien et à la promotion de l'animation de la Ville avec l'association pour la période allant du 01/01/19 au 31/12/19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Comité des Fêtes.

Délibération n°8

Ecole Notre Dame – Participation obligatoire

Comme c'est le cas chaque année, une participation financière obligatoire est versée à l'école Notre Dame des Fleurs. Son montant est calculé sur la base d'un « coût moyen » par élèves des écoles publiques de la commune. Pour 2019, cette subvention est de 397.97 € par élève domicilié à La Loupe (72 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une participation de 28 653,84€ pour le fonctionnement de l'Ecole Notre Dame des Fleurs.

Délibération n°9

Tarifs de location des salles et matériels, et de manifestations

i) Sur proposition de la Commission « vie associative », Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la modification des tarifs de location de salles et de matériels de la manière suivante :

		Actuel	Au 15/04/19
Château	½ journée	69 €	70 €
	journée	139 €	142 €
	Week-end	255 €	260 €
	Forfait 7 jours	612 €	624 €
	Journée supplémentaire	69 €	70 €
Salle des fêtes			
	Du 15/04 au 14/10		
	- loupéens – 1 journée	236 €	241 €
	- HC – 1 journée	318 €	324 €
	- loupéens – week-end	449 €	458 €
	- HC – week-end	582 €	593 €
	Du 15/10 au 14/04		
	- loupéens – 1 journée	337 €	344 €
	- HC – 1 journée	419 €	427 €
	- loupéens – week-end	541 €	552 €
	- HC – week-end	699 €	713 €
Tables / chaises	1 à 20	0.50 €	0.51 €
	21 à 50	0.30 €	0.31 €
	+ 50	0.20 €	0.20 €
Parquet		113 €	115 €
Modules à l'unité	Utilisation sur place	14 €	14 €
Modules à l'unité	Utilisation extérieure	24 €	24 €
Participation frais salle des fêtes		94 €	96 €

ii) La Commission « vie associative » propose également d'instituer des tarifs à appliquer lors de manifestations, spectacles et concerts, variables en fonction de la nature du spectacle, de sa durée, du public auquel il s'adresse, du lieu de représentation (...), de la manière suivante :

- Tarif Spectacle Catégorie A : 1 €
- Tarif Spectacle Catégorie B : 2 €
- Tarif Spectacle Catégorie C : 3 €
- Tarif Spectacle Catégorie D : 5 €
- Tarif Spectacle Catégorie E : 8 €
- Tarif Spectacle Catégorie F : 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'application des tarifs ci-dessus.

Délibération n°10

Dénomination de la Place de la Bruyère

Suite aux travaux de réhabilitation du Quartier de la Bruyère et dans l'optique de leur inauguration qui aura lieu le 13 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dénomination de la Place principale : « Place de la Bruyère ».

Délibération n°11

Redevances d'occupation du domaine public (RODP)

i) Des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz ont d'ores et déjà été instituées par la Ville de La Loupe.

Celles-ci génèrent une recette de l'ordre de 500 € par an pour l'électricité (calcul selon la population) et 2 000 € par an pour le gaz (calcul selon la population et linéaire de réseau).

ii) Au-delà de ces redevances RODP à titre permanent, il est possible depuis un décret du 25/03/2015, d'instituer une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur des ouvrages de transport et distribution d'électricité ou de gaz.

Il est donc proposé au Conseil d'instituer cette « RODP chantier » et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret ci-dessus, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

- Pour la distribution d'électricité, ce montant correspond à 10 % par chantier du plafond de la RODP permanente (à savoir environ 58 € par chantier pour l'année 2019).
- Pour le transport d'électricité ainsi que pour les travaux liés au réseau de gaz, ce montant correspond 0,35 € par ml de ligne de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'institution de la RODP « Chantier » pour l'électricité et le gaz dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Divers :

M. Gérard fait un premier retour sur l'appel à projets « Un projet pour ta Ville » dont la date limite de dépôt vient d'être atteinte. 7 projets ont été reçus, ils vont être examinés puis feront l'objet d'une sélection lors de la prochaine séance de Conseil municipal. Il ajoute qu'en marge de cet appel à projets, la démarche a également eu l'intérêt de susciter des rencontres avec des citoyens qui souhaitaient s'exprimer et faire part de quelques suggestions pour la Ville.

La Place de l'Hôtel de Ville dont l'aménagement a été finalisé prend forme avec la végétation printanière. M. Gérard indique que cette Place va maintenant devoir faire l'objet d'animations et aménagements éphémères pour égayer le centre-ville. Les décorations de Noël ont été une vraie réussite, une autre thématique est prévue pour le Printemps. Il rappelle également qu'une stèle commémorative rappelant le passé de la Place et de l'Hôtel de Ville est à l'étude. Enfin, il dresse un premier bilan satisfaisant de l'implantation d'arrêts minutes place de l'Hôtel de Ville et dans les rues adjacentes, et des retours positifs reçus de commerçants à cet égard.

La séance se clôture à 21h30

<i>M. GERARD</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>Mme BRANDELON</i>	<i>M. FOUCAULT</i>	<i>M. JEROME</i>
<i>Mme BOUIX- ECHIVARD</i>	<i>M. LAFOY</i>	<i>M. GEORGES</i>	<i>Mme TOULEMONDE</i>	<i>Mme RENAULDON</i>
<i>Mme LEGRAND</i>	<i>M. TRAN-DINH- NHUAN</i>			